

## Le testament du Président

Beaucoup de "braves gens" témoins de l'émission télévisée Mitterrand-Elkabbach ont ressenti un malaise devant l'insistance avec laquelle le journaliste interrogeait sur sa santé un vieil homme dont les jours sont visiblement comptés. Il s'agissait pourtant d'une exhibition savamment programmée, destinée à créer l'émotion propice au déroulement de la seconde partie.

Les remous suscités par le livre dicté à Péan nécessitaient au yeux de Mitterrand une postface médiatisée, en fait une justification n'apportant guère d'éléments nouveaux à ce que tout le monde savait déjà, notamment depuis le livre de Catherine Nay (le Noir et le Rouge 1980), sauf ceux qui ne voulaient rien savoir. A peine maquille-t-il quelques traits susceptibles de trop heurter la naïveté des "braves gens". Bien sûr, il connaissait les responsabilités de Bousquet dont il a pu compulsier le dossier en tant que Secrétaire d'Etat à l'information en 1949 ou comme Garde des Sceaux en 57. Bien sûr, il connaissait le statut des juifs sous Vichy puisqu'il fut hébergé chez des juifs à St Tropez. Bien sûr, le xénophile d'aujourd'hui était xénophobe lorsqu'il écrivait en 36 dans le journal du P.S.F. *"Désormais, le quartier Latin est ce complexe de couleurs et de sons si désaccordés qu'on a l'impression de retrouver cette Tour de Babel à laquelle nous ne voulions pas croire"*. C'est pourquoi il avait participé en toute connaissance de cause à cette manifestation *"contre les métèques"* supposant à la présence d'étudiants juifs polonais. Bien sûr, il militait en termes exaltés pour la Révolution nationale: *"beaucoup travaillent consciencieusement et ce travail fructifiera, c'est sûr, mais le manque de fanatisme et le manque de compétence nous conduisent fatalement à l'échec ou plutôt au demi-échec, car, comme je le crois, la moisson germe"* (mars 42) *"Il faudrait qu'en France on puisse organiser des milices qui nous permettraient d'attendre la fin de la lutte germano-russe sans crainte de ses conséquences... C'est pourquoi je ne participe pas à l'inquiétude née du changement de gouvernement. Laval est sûrement décidé à nous tirer d'affaire"* (avril 42). C'est pourquoi il réclama la francisque, distinction suprême qu'il obtint grâce au parrainage d'un cagouillard et du délégué à la propagande de Vichy.

Par contre Mitterrand ne démord pas de son cynisme lorsqu'il dépeint Bousquet, hôte de l'Elysée jusqu'en 86, comme *"un type intéressant... plutôt sympathique, direct, presque brutal (sic). Je le voyais avec plaisir"* (Livre de Péan). De même la revendication du blocage des procédures judiciaires concernant les collabos apparaît comme une provocation à l'égard des petits jésuites ofusqués du PS que n'alarmaient aucunement les lenteurs du procès Touvier intervenant après l'extinction des prélatés compromis.

Mais au-delà des eaux-fortes qui alimenteront quelque temps la chronique, que signifie la démonstration de Mitterrand ? Qu'a-t-il voulu prouver par l'édition du livre et l'émission télévisée? *"Mon devoir est de veiller à ce que les Français se réconcilient au bout d'un certain temps"*. Il se veut le symbole de la réconciliation nationale: entre le jeune Mitterrand et le vieux Président il n'y a pas antinomie, il en assume l'unité.

Rappelant au passage que les pleins pouvoirs furent confiés à Pétain par des parlementaires républicains, il définit le périple du jeune Mitterrand comme celui *"d'un jeune homme classique"*, c'est à dire traditionnel, normal: au début *"l'immense majorité du peuple français"* aurait été pétainiste (*"100% des Français"* renchérit Glavany). Pour la suite? On aurait pu *"croire que De Gaulle et Pétain étaient d'accord"*. Et les commentateurs de confirmer: Philippe Pétain n'était-t-il pas le parrain laïc de Philippe De Gaulle qui dormait sous son effigie dédicacée? Devant Berchtesgaden De Lattre ne reçut-il pas l'ordre de De Gaulle de coffrer les ministres et d'éviter le Maréchal? Mais les commentateurs à sensation ne s'intéressent pas forcément aux mêmes choses que nous. Sinon ils auraient relaté cette conversation de Mitterrand, après sa conversion à la Résistance, rapportée par Claudius-Petit: *"En 1943, j'ai rencontré F.Mitterrand sur les quais du Rhône pour le compte des MUR (Mouvements Unis de Résistance), et il m'a expliqué que les lois corporatistes de Vichy étaient tout à fait intéressantes. Je me souviens lui avoir rétorqué plutôt vivement que cela menait au fascisme"* (le Noir et le Rouge p.103).

Les commentateurs auraient pu également souligner que 26 ans plus tard De Gaulle proposait en référendum un sénat économique intégrant les syndicats dans le pur esprit de la Charte du travail de Pétain. Et que sont les Lois Auroux sinon une tentative de remise en question de la représentativité syndicale ? Que dire des conseils d'école, promus par les ministres socialistes, comme l'embryon d'un système corporatiste répondant au projet de Mitterrand *"d'un espace éducatif ouvert sur la vie comprenant mouvements et associations diverses..."* (réponse à l'Appel aux Laïques) dans le droit fil de la politique scolaire vichyssoise? Et

ce "Parlement social", réclamé par ses amis Teulade et Davant de la Mutualité française (dont le congrès vient d'ovationner Mitterrand), en substitution à la gestion paritaire du régime salarier de la Sécurité Sociale? Et le "*Pacte social pour l'emploi*", sur la base d'un "*engagement collectif*", proposé par Balladur et applaudi par Mme Notat cette autre amie de la mouvance?

Ainsi s'expliquent la continuité et la cohérence du personnage Mitterrand. L'homme d'Épernay et les siens, toutes tendances réunies, n'ont cessé d'impulser un corporatisme rose et rampant, dans l'espoir que germe la moisson, une "*divine surprise*" comme disait Pie XI. Tel est l'ultime message de réconciliation nationale du chef de l'État.

Le périple de Mitterrand ne fut pas si solitaire. On aurait tort d'oublier, par exemple, l'école d'Uriage où se formaient les cadres de la Révolution nationale. En même temps que Mitterrand, à mesure que la victoire nazie sentait le roussi, la plupart tournèrent casaque et s'en sont également "*plutôt bien sortis*". Parmi les maîtres à penser de la célèbre école un certain philosophe (?) chrétien, E. Mounier, inventeur du personnalisme, a produit de nombreux émules qui aujourd'hui se réclament publiquement de lui. Le mieux coté d'entre-eux, J. Delors, a complété le triptyque de Mitterrand "*socialisation, planification, autogestion*" par le principe de subsidiarité, inséré dans les textes de Maastricht, grâce au concours actif revendiqué par Giscard d'Estaing et dont la paternité revient à Pie XI ... du temps de la "*divine surprise*". C'est à dire qu'on n'en aura pas fini après la disparition de Mitterrand ...

L'une des leçons de cette histoire, passée et présente, est que la révolution nationale, le socialisme national (ou supranational), comme le communisme à la russe ou le national socialisme à l'allemande débouchent en régie générale sur une tragédie. L'antidote est la défense des intérêts communs des travailleurs de tous les pays. Elle s'inscrit dans le cadre de la lutte de classe internationale. Elle passe d'abord par le rejet dans chaque pays de toute forme succédanée de la Charte du travail, Parlements sociaux, pactes ou contrats sociaux attentatoires à l'indépendance des organisations ouvrières.

S.MAHE

## Laïcité ostentatoire ?

Le bruit avait couru que Bayrou allait interdire le port du voile islamique à l'école publique. Cette initiative eût été plus conforme à la laïcité que ne l'était la position des ministres socialistes qui confiaient la décision aux conseils d'établissement, à condition qu'elle ne soit pas invalidée par le Conseil d'État décrétant compatible avec la laïcité, car "*non ostentatoire*", le port du voile islamique.

En vérité la circulaire Bayrou, monument d'hypocrisie ecclésiastique, insinue sans trancher, fait allusion au voile sans le nommer, s'en remet aux conseils d'établissement mais leur donne le modèle de règlement intérieur II définit la laïcité comme "*le respect de toutes les convictions, en particulier des convictions religieuses, politiques et des traditions culturelles*" mais "*la Nation n'est pas seulement un ensemble de citoyens détenteurs de droits individuels, elle est une communauté de destin*" (circulaire)(1). On devine que le ministre considère le voile comme "*ostentatoire*" contrairement au Conseil d'État. En fait Bayrou enfiler les bottes de ses prédécesseurs, son argument repose sur la notion d'ostentation, celle de Jospin, de Lang et du Conseil d'État. C'est pourquoi sa circulaire reçoit l'approbation de la F.E.N., de la F.S.U. et du S.G.E.N.

Faut-il rappeler que la laïcité c'est la séparation de l'Église et de l'État, la non ingérence des opinions religieuses ou politiques dans le fonctionnement des services publics et par conséquent l'interdiction de leur représentation figurative, notamment dans un endroit aussi sensible que l'école. C'est pourquoi un décret de la 3<sup>ème</sup> République (jamais abrogé) interdit tout emblème ou insigne religieux dans les écoles publiques Le critère d'ostentation y contrevient: empreint de relativité et de subjectivité, il se réfère aux circonstances, à l'impression de la communauté, aux coutumes et préjugés du milieu et du terroir. En clair les petites croix sont à la mode, donc homologuées, elles ne sont pas ostentatoires (y compris quand elles sont portées par des institutrices ...). Le premier paragraphe du règlement de Bayrou est explicite: "*Le port par les élèves de signes discrets, manifestant leur attachement personnel à des convictions notamment religieuses, est admis dans l'établissement*". Des badges, des logos exprimant des convictions personnelles, de jolies petites francisques pourront constituer la mode de demain. Qu'advient-il des enseignants -il y en a - qui demandent gentiment à leurs élèves de rentrer sous le pull les croix pendantes: serait-ce désormais "*une attitude provocatrice*" dénoncée par Bayrou, un délit de "laïcité ostentatoire"?

(1) "le destin européen de la France, la question de l'identité culturelle... le mouvement de décentralisation... une certaine attente de la spiritualité" (Bayrou aux jeunes centristes le 30.8).

Fut-il un geste plus ostentatoire que celui de nos pères quand ils décrochèrent les crucifix des murs des écoles?

Pourtant au moment où l'on attendait une circulaire interdisant le voile, une lumière avait effleurée Le Néouannic (Secrétaire de la FEN) qui, ne voulant être en reste, soudain s'interrogeait: "... peut-être aurait-il été encore préférable de n'accepter aucun signe religieux à l'école: ni le voile, ni le port de la croix, ni celui de la Kippa, et de retourner ainsi aux principes de base ayant fondé l'école laïque" (Monde 13.9). Lueur fugace, sitôt la circulaire parue la F.E.N. déclarait "les principes réaffirmés ne peuvent que nous satisfaire". On voit comment avec les mêmes mots on peut exprimer une position de principe, la nôtre, et une surenchère de circonstance.

Pour sa part le Grand Orient, qui se situe dans la mouvance de gauche et soutenait naguère le C.N.A.L. dans toutes ses trahisons, semble attaquer de pied ferme son chemin de Damas. Au cours de son convention annuel il adoptait une motion qui réclame: "... l'abrogation de toutes les lois, décrets, arrêtés anti-laïques français et européens". Très bien; une résolution importante qui va jusqu'à contester implicitement l'adhésion au Traité de Maastricht. On pourrait évidemment poser des questions outrecuidantes sur ce qu'on entend par anti-laïque (loi Jospin, conseils d'école, Lang-Cloupet, circulaire Bayrou ...?). Prenons quand même acte de ces déclarations qui ont pour premier effet de nous donner raison.

Qu'on nous pardonne toutefois un brin de scepticisme. Si, par hypothèse, un accord se réalisait sur la conception de la laïcité et de sa restauration, par quel moyens ces nouveaux repentis proposeraient d'y parvenir? Nous avons à ce sujet notre propre vision des choses qui nous fait préférer une formule telle que: l'abolition de tout le système législatif anti-laïque, qu'il s'agisse des fonds publics ou de la nature de l'école publique. Une formulation qui évoque l'abolition des privilèges du 4 Août 1789 et son contexte révolutionnaire, plutôt qu'une abrogation décret par décret à l'instigation de bons ministres issus d'une majorité de parlementaire gauche. Douze ans de pouvoir socialiste, sans partage, n'autorisent plus aucune illusion sur les voies parlementaires du rétablissement de la laïcité.

Après tout, à chacun son utopie. La nôtre, au moins, ne se double pas d'une imposture.

## **NOUVELLES BREVES**

### **Allons enfants**

La conférence du Caire sur la population mondiale s'est alarmée de l'explosion démographique prévue pour l'an 2025.

Le malheur veut que les pauvres prolifèrent plus vite que les autres, qu'ils sont plus incultes, plus malades et plus agressifs, alors que le développement des trafics tous azimuts risque de faire tomber le plutonium en de mauvaises mains.

Mais il se trouve que plus ils sont nombreux, incultes et misérables plus ils sont accessibles à la foi la plus vive. C'est pourquoi les représentants de la chrétienté et de l'islam se sont accordés pour condamner toute reconnaissance des droits de la femme à l'interruption volontaire de grossesse. Il ne reste plus qu'à compter sur les régulateurs naturels (sida, guerres religieuses, ethniques ou pseudo-ethniques).

Le délégué des Amériques lui-même a dû s'incliner devant les exigences du Vatican, ainsi que notre grand-mère des Affaires Sociales, Mme Veil qui, dans ses bonnes années, s'était pourtant battue pour l'I.V.G. en France. Sa position était d'autant plus délicate qu'elle soutient dans l'hexagone, une politique de "préférence familiale nationale" exaltée dans ce morceau de bravoure: "Tout doit être fait pour que les femmes qui le souhaitent puissent demeurer chez elles afin d'élever leurs enfants. L'institution d'un salaire maternel, à partir de trois enfants, par exemple, leur permettrait d'exercer cette liberté. Ce salaire serait réservé aux mères de nationalité française, car c'est la croissance de la population française qu'il s'agit d'assurer (...)" (Edouard Balladur, Dictionnaire de la réforme, décembre 1992).

### **Un mauvais exemple**

Mgr Decourtray est décédé dans sa 71ème année. C'est encore jeune comparativement à la moyenne nationale. Pourtant, selon son entourage: il ne fumait pas, il ne buvait pas, il mettait le préservatif à l'index, au lieu de l'endroit habituel...

### **Le lepénisme (mode d'emploi)**

A l'ombre du livre biographique de Péan est sorti un autre livre qui, lui, n'a pas l'imprimatur: "La main droite de Dieu" (éditions de Seuil) dont les auteurs dévoilent les liens de Francisque Mitterrand et du P.S. avec le Front National.

Après avoir rappelé l'intervention comminatoire du Président, en Juin 82, près du Ministre de la communication (libre) pour

pallier le silence des médias sur les activités du Front National (représentant alors 0.2% des suffrages électoraux), les auteurs évoquent le financement par le P.S. du candidat d'extrême droite à des élections municipales de Draguignan en 84, la rencontre de R.Dumas avec R.Gaucher, membre du B P du Front National, entre les deux tours des présidentielles de 88 ou encore l'accord négocié entre Tapie et le F.N. aux législatives de 93...

On se doutait que le tapage fait autour de Le Pen recouvrait un accord tacite sinon des accords formels révélés dans le livre. De quoi déprimer les braves jeunes gens qui s'essouffaient, en compagnie des militants du P.S. et de J.E.C., à organiser des manife anti-Le Pen d'une ville à l'autre.

En cette période pré-électorale "attention, Le Pen revient". Que faire pour ne pas valoriser le corporatiste Delors, mais aussi Balladur-Pasqua qui apparaissent à beaucoup comme de meilleurs garants contre Le Pen?

L'histoire et l'expérience nous apprennent que lorsque les salariés se rassemblent pour défendre leurs intérêts spécifiques de classe (contre le C.I.P., les C.E.S., pour la défense de la Sécurité Sociale, des salaires ...) le Nationalisme recule. N'en déplaise à messieurs Delors. Balladur et Le Pen.

### **Liberté chérie**

Au début de cet été, les sénateurs ont adoptés quelques projets de Lois, dont celui de Charles Pasqua relatif à la sécurité.

Le but avoué par le concepteur de cette loi est de permettre à l'Etat d'assurer ce droit fondamental qu'est la sécurité. Dans l'exposé des motifs on peut lire que ce droit fondamental est l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives.

Ceci est plaisant à lire, surtout lorsque le projet prévoit la mise en place de systèmes de surveillance par moyens vidéo quasiment partout: bâtiments et installations publics et leurs abords, lieux particulièrement exposés à des risques d'agressions et de vols, voie publique pour régulation du trafic routier et constatation des infractions aux règles de la circulation, ainsi que dans les lieux et établissements ouverts au public. A une époque les murs avaient des oreilles (les temps ont changé les oreilles sont restées), bientôt ils auront aussi des yeux.

Entre autre question, on peut s'interroger sur ce qu'il adviendra des enregistrements effectués (officiellement conservés 1 mois maximum sauf enquête, flagrant délit, information judiciaire).Lorsque l'on sait que dans un avenir proche, l'ensemble des images sera numérisée et que déjà il est à la portée de tout le monde de modifier ce type d'image avec un minimum d'investissement (un micro-ordinateur et un logiciel du commerce), on peut s'interroger sur ce qu'il adviendrait si des gens intentionnés «bidouillaient» des clichés.

Autre sujet de préoccupation, en plus de cette surveillance anonyme et incontrôlable, la possibilité de faire fouiller les véhicules dans les 10 kilomètres autour du lieu d'une manifestation, pour peu que les autorités craignent des troubles graves à l'ordre public. But de ces fouilles: rechercher les objets pouvant être utilisés comme projectile ou pouvant servir d'arme. Les contrevenants, en plus de l'amende (50.000Fr) et de l'emprisonnement (6 mois) pourront être interdits de manifestation pendant trois ans, et, s'ils sont étrangers, ils pourront être interdits de territoire français pendant trois ans! Qu'on se le dise.

Ainsi donc, sur simple crainte, des villes moyennes pourront être ceinturées, quadrillées, mises en état de siège pour cause de manifestation.

Pouvoirs accrus des Préfets, création de 5 000 postes sur 5 ans, dotation budgétaire de 2.5 milliards, révision de la loi sur la police municipale et de celle sur les entreprises de gardiennage font aussi partie du vaste menu de ce projet. Cette société séculaire, insidieusement préparée, risque de porter un grave coup à nos libertés.

Lorsque les gens descendent dans la rue, manifestent, se révoltent, ce n'est pas pour se faire plaisir, c'est simplement parce que c'est la dernière possibilité de se faire entendre Les manifestations sont de plus en plus dures, mais à qui la faute? La situation se dégrade de plus en plus et de plus en plus de gens n'ont plus rien à perdre.

Aussi, dans ce contexte, était-il urgent que les gouvernants se dotent des moyens nécessaires pour contenir les éventuels débordements qui ne sont que le résultat d'une politique creusant toujours un peu plus le fossé existant entre les tenants du capital et ceux qui n'ont pour capital que leur seule force de travail.

On pourrait demander où s'arrêtent les droits de l'Etat à Pasqua qui se réclame de l'Etat de droit. On peut aussi imaginer l'utilisation de ce dispositif par un Delors qui, lui, se réclame de l'Etat solidaire et responsable, avec la bénédiction d'un J.Lang qui rêve d'une nouvelle République dotant "de nouveaux pouvoirs les syndicats et les associations".

A quand un remake des "associations" organisées en flots, sections et réseaux comme en Italie des années 20, en Allemagne des années 30, ou les milices pétainistes de 42 ... la vidéo en plus ?

**B.A.**